



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carrière

Question écrite n° 63668

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la recommandation faite de permettre le départ en mobilité uniquement après quatre années d'exercice des fonctions. Cette recommandation est contenue dans le rapport sur l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État rédigé par l'inspection générale de l'administration (IGA), le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Contrôle général économique et financier (CGEF). Elle permettrait au fonctionnaire de bien connaître son corps d'origine avant d'offrir son expérience et sa compétence à un autre corps et assurerait une stabilité. Il vient lui demander si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation juste et de bon sens.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63668

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7510

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)